

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 / 04 / 2017

**Présents :** M. Gérard CHARROIS/M. Guy DELNESTE/M. Jean Jacques DURAND/ M. Bernard GAREAU /M. Thierry GAREAU/M. Fabien GUERIN/M. Florian GUY /Mme Claudine LEVALLOIS/M. Alain MEYRAND/M. François ROUX.

Mme Fabienne PECHERY (Secrétaire de Mairie)

**Absents :** Mme Martine CHARROIS (pouvoir à Mme C. LEVALLOIS) / M. Thierry GAREAU (pouvoir à M. B.GAREAU)

Secrétaire de séance : Fabien GUERIN

Début de la séance : 09 H 30

Mr le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre et déclare la séance ouverte

### 1- APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### 2- COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016

La commission finance s'est réunie le 24 mars et les comptes de 2016 ont été examinés en détail par cette dernière qui a émis un avis favorable sur les résultats constatés. Mr le Maire présente ces comptes qui se résument en :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes de la période 184 807.87 €
- Dépenses de la période 200 033.22€
- Résultat de la période -15 228.35€
- Avec la reprise du solde excédentaire de 2015 de 46 562.43€ auquel il convient d'ajouter celui du CCAS dissous le 31/12/15 soit 1 413.41, le résultat de fonctionnement à fin 2016 est de + 32 747.49 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes de la période 77 272.98 €
- Dépenses de la période 88 782.21€
- Résultat de la période – 11 509.23 €
- Avec la reprise de l'excédent 2016 le résultat s'établit à 2 779.95€

Le résultat global de l'exercice 2016 est déficitaire de 26 737.5 €

Le résultat de clôture avec reprise des soldes est donc de + 35 527.44 €.

Comme il est d'usage, les votes du compte administratif et du compte de gestion se déroulent hors présence du Maire et sont approuvés à l'unanimité.

### 3- BUDGET PRIMITIF 2017 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes : une baisse significative est constatée ces dernières années sur plusieurs domaines :  
Vente de bois 26 116.80€ en 2015, 14 043.16€ en 2016 et une estimation de 12 000 pour 2017

Remboursement du temps passé par l'employé communal en tant que fontainier pour le SIAEP supprimé pour 2017 (- 5 000 €) suite dissolution du SIAEP.

Dotation globale forfaitaire de l'Etat en baisse constante au titre de la participation des communes au redressement des finances publiques 32 765€ en 2014 / 29 419€ en 2015 / 25 744€ en 2016 et 23 000 € en 2017.

Le montant global perçu au titre de la taxe d'habitation également constaté à la baisse suite à des nouvelles règles dictées par les lois de finance et conduisant à des exonérations

- Dépenses : pour compenser une partie des baisses de recettes signalées plus avant, des économies globales 11 000€ sont prévues sur certaines rubriques, d'autres étant cependant incompressibles comme les charges de personnel ainsi que les frais liés à la participation de la commune à la scolarité des enfants en primaire ( frais de fonctionnement école, cantine, NAP) pour près de 12 000€
- Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 181 972 € avec la reprise du solde 2013

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Recettes : reste à percevoir les soldes de subventions aire de jeux/lavoir
- Dépenses prévues : Etude diagnostic thermique bâtiment mairie et travaux d'amélioration voirie. La réfection de la partie arrière de la toiture du relais d'Asnières fera l'objet d'une décision ultérieure en attente de devis demandés et du plan de financement possible.
- Recettes et dépense d'investissement s'équilibrent à hauteur de 30 254.70 €

Avant de passer au vote du budget certains conseillers font remarquer que le coût des dépenses réalisées jusqu'à présent en matière de bois est fortement déficitaire par rapport aux ventes et que le retour sur investissement risque de s'étaler dans le temps. Par ailleurs Mr GUERIN fait part de son désaccord sur une partie des travaux de voirie inscrits au budget.

Le budget primitif 2017 est adopté par 10 voix pour et une abstention.

#### **4 – TAUX D'IMPOSITION 2017 :**

Il est rappelé que pour chaque taxe : habitation, foncière bâtie, foncière non bâtie, il y a 3 taux avec des bénéficiaires différents : La commune, le département et la communauté de communes. En ce qui nous concerne :

- Hypothèse 1 : Conservation des taux de 2016, mais en prenant en compte l'augmentation des bases faite par l'administration le gain pour la commune serait de l'ordre de 900 €.
- Hypothèse 2 : Augmentation des taux
  - Habitation passerait de 18.16% à 18.35%.....soit + 1.06%
  - Foncier bâti passerait de 13.11% à 13.25%.....soit + 1.10%.
  - Foncier non bâti passerait de 53.24% à 53.75%.....soit + 0.96%
  - Gain pour la commune avec bases actualisées et nouveau taux 1 600 €
- 3 conseillers sur 11 se prononcent pour le maintien des taux
- Pour l'augmentation des taux comme indiqué dans l'hypothèse 2 : POUR = 8 CONTRE = 3

## 5 - DEMANDES DE SUBVENTIONS RECUES :

- COMITE DES FETES D'ASNIERES : Par courrier le comité manifeste le désir de percevoir à titre d'aide le même montant qu'en 2016 soit 750 €. Mr le Maire précise que comme indiqué plus avant, il convient de réduire les dépenses et considérant d'autre part que les résultats financiers du comité en 2016 sont positifs, propose de limiter la subvention à 500€. Accord unanime du conseil.
- RADIO AVALLON : refus unanime
- LA PARENTHÈSE : refus unanime
- AFSEP : refus unanime

## 6 – TRAVAUX DE VOIRIE 2017 :

La commission s'est réunie le 06 avril dernier et les opérations suivantes ont été retenues et sont donc soumises à délibération :

- En fonctionnement : grave émulsion pour réparations 2 826 € HT. Accord du conseil
- En investissement :
  - Miroir intersection routes de Clamecy/Chatel 403.78 € pour 10 contre 1
  - Potelets sur trottoir routes de Crai/Vézelay 662.15 € : sans suite (efficacité et coût)
  - Modernisation caniveaux route de Clamecy 4 506€ Accord du conseil
  - Mise en place de ralentisseurs (type coussins berlinois) route de Clamecy pour 3 400€. Divers arguments pour et contre sont développés en séance sur le sujet qui est finalement mis au vote : contre : 3, pour : 8.
  - D'autres propositions sont faites mais il n'y est pas donné suite : Mr Guerin propose un STOP rue de la Brèche avec la rue du Vau. Mr Durand propose un radar pédagogique en lieu et place de ralentisseurs

## 7 - CONVENTION RELIURE ACTES :

Les actes officiels tels que registres état civil, délibérations, compte rendus du conseil doivent être conservés en archives sous forme de reliure. La CCAVM dans le cadre de la mutualisation des services propose de réaliser cette prestation pour les communes qui le désirent par l'embauche d'un relieur en contrat aidé à un prix tout à fait raisonnable : une reliure pour 65 € environ au lieu de 180 € par les prestataires extérieurs. Accord unanime du conseil pour autoriser le Maire à signer la convention proposée par la CCAVM.

## 8 - MUTUALISATION DE SERVICES AVEC LA CCAVM :

Dans le cadre du schéma de mutualisation mise en place par la CCAVM, le premier thème retenu est le groupement d'achats. Un questionnaire a été envoyé aux communes afin de connaître l'état des contrats existants et des besoins futurs dans les domaines de : photocopieurs, vérifications périodiques obligatoires, combustibles. Chaque commune restant libre d'adhérer par la suite aux nouvelles conditions négociées. Il faut malgré tout faire attention aux fins de contrat existants pour lesquels les pénalités de rupture anticipées sont prohibitives. Nous avons répondu pour le photocopieur et les vérifications périodiques.

## 9 - AMORTISSEMENT INVESTISSEMENT :

Cela concerne les travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés sous maîtrise d'œuvre et subvention du SDEY en 2015 et payés sur 2 années.

Pour la part payée en 2015 soit 8 643.55 € le choix a été fait en 2016 de l'amortir sur 10 ans. Il faut maintenant se prononcer sur la durée d'amortissement du solde payé en 2016 ; Il est proposé la même durée soit 10 ans. Accord unanime du conseil.

## 10 - FACTURATION NAP 2015-2016 PAR CHATEL-CENSOIR :

Malgré plusieurs relances nous sommes toujours dans l'attente des justificatifs demandés pour pouvoir prendre la délibération autorisant le mandatement de la somme demandée.

Question reportée au prochain conseil.

## 11 - TENUE DU BUREAU DE VOTE ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Il est précisé que le bureau de vote pour le premier tout le 23 avril est ouvert de 08h00 à 19h00. Afin de se répartir la tenue du bureau tout au long de la journée entre tous les conseillers, quatre plages horaires ont été établies :

08h00 – 11h00 / 11h00 – 13h00 / 13h00 – 16h00 et 16h00 – 19h00.

Pour la première plage, présence des assesseurs souhaitée à 07h45 pour installation du matériel.

## 12- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **P.A.V** : les 2 bacs Point d'Apport Volontaire pour les déchets recyclables (papiers, revues, récipients plastiques et autres) ont été enlevés courant mars comme prévu par la CCAVM. Chacun devant utiliser désormais les bacs ou sacs jaunes qui ont été distribués. Les personnes non équipées sont invitées à se faire connaître ; Il est rappelé qu'il n'y a pas de redevance pour ce type de déchets.
- **Subsiste Route de Clamecy le P.A.V pour les verres.**
- **CMA** : Le rapport de la commission d'enquête sur la demande d'autorisation d'exploiter a été reçu le 04 mars (avis favorable) et est consultable en Mairie. Par ailleurs l'arrêté provisoire d'autorisation d'exploiter qui expirait le 15 mars a été prolongé de 3 mois par la Préfecture. Nous avons également reçu le 25 février une copie du jugement du tribunal administratif de Dijon en date du 31/01/17 déboutant l'ADCVA89, Mme Sylvie GAGNARD, l'Association Yonne Nature Environnement et l'association ADEDN de leur demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2015.
- **EAU** : La dernière analyse du 23 mars indique de nouveau la présence de pesticides mais l'ARS ne restreint pas la consommation.
- **EGLISE** : La visite d'entretien de l'horloge a permis de constater de nouveau la présence nombreuse de pigeons. Solution à apporter d'urgence pour empêcher l'accès.
- **MAISON A SECURISER** : Il est signalé rue du Palais une maison « ouverte à tout vent » et servant d'aire de jeux ou de cache pour les enfants. Tout cela présentant de nombreux risques de blessures et chutes. La municipalité va entamer les démarches nécessaires auprès du propriétaire. Dans le même esprit de mise en sécurité une conseillère demande qu'une barrière soit installée à l'entrée de l'escalier de la cave de la mairie.
- **MURS** : Il est indiqué que certains murs délimitant des terrains privés et la voie publique présentent des dommages. La commission voirie va devoir présenter son rapport sur ce sujet. Une attention toute particulière doit également être apportée à l'occupation du domaine public sans autorisation, pour le stockage de matériaux (bois de chauffage par exemple) entraînant des surcharges pondérales importantes sur les murs sous-jacents

LA SEANCE EST LEVEE A 12 H15